

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE CHATEAU GAILLARD  
01500

Le neuf Décembre deux mil vingt quatre à vingt heures trente minutes, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr BRUNET Joël, Maire  
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 18

Nombre de conseillers présents : 14

Nombre de conseillers votants : 16

Date de convocation du conseil municipal : 03/12/2024

PRESENTS : BRUNET Joël, THIBAUD Jean-Pierre, VIEIRA Laëtitia, RICHER Jean-François,  
BREVET Jean-Michel, CELLARD Gilles, CHOLLET Colette, FAVIER Jean-Luc, GAUDET Rolande, LAZARE Sébastien, LHOUE Annick, PICHENOT Emilie, RUIZ Danièle, VINCONNEAU Eric

ABSENTS QUI ONT DONNE POUVOIR : Claude AUBRY à Jean-Luc FAVIER – Astrid TARPIN-LYONNET à Jean-Pierre THIBAUD

Absente : Marie-Ange CHARIGNON - RESSIGUIER Amélie

Mme PICHENOT Emilie été élue secrétaire de séance

Délibération n°01/12/2024

**OBJET : ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE 2023**

M. le Maire ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement ([www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)).

Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

**Après présentation de ce rapport, le conseil municipal , après en avoir délibéré par 16 VOIX POUR**

- **ADOpte** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2023
- **DECIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- **DECIDE** de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)
- **DECIDE** de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

AINSI FAIT ET DELIBERE EN SEANCE, les jour, mois et an que dessus

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

Joël BRUNET

Le secrétaire de séance  
Emilie PICHENOT



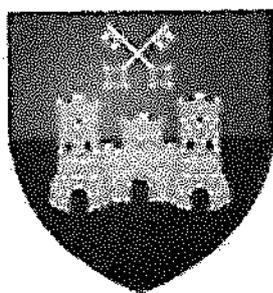
Certifié exécutoire,  
après dépôt en Sous-Préfecture  
le... 11/12/2024  
Et  
Publication et/ou Notification  
du... 11/12/2024  
Le Maire,  
Joël BRUNET





# COMMUNE de CHATEAU-GAILLARD

## Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable



CHÂTEAU-GAILLARD  
*dans l'Ain*

### Exercice 2023

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice  
présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007  
Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs peut  
être obtenu sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr), rubrique « l'Observatoire »

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

## **Table des matières**

1.	Caractérisation technique du service .....	3
1.1.	Présentation du territoire desservi .....	3
1.2.	Mode de gestion du service .....	3
1.3.	Estimation de la population desservie (D101.1).....	4
1.4.	Nombre d'abonnés.....	4
1.5.	Eaux brutes .....	4
1.5.1.	Prélèvement sur les ressources en eau .....	4
1.5.2.	Achats d'eaux brutes.....	5
1.6.	Eaux traitées.....	6
1.6.1.	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2011 .....	6
1.6.2.	Production.....	6
1.6.3.	Achats d'eaux traitées.....	7
1.6.4.	Volumes vendus au cours de l'exercice .....	7
1.6.5.	Autres volumes .....	7
1.6.6.	Volume consommé autorisé.....	8
1.7.	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements).....	8
2.	Tarification de l'eau et recettes du service.....	8
2.1.	Modalités de tarification .....	8
2.2.	Facture d'eau type (D102.0) .....	9
2.3.	Recettes.....	11
3.	Indicateurs de performance.....	12
3.1.	Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1) .....	12
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2).....	12
3.3.	Indicateurs de performance du réseau .....	13
3.3.1.	Rendement du réseau de distribution (P104.3).....	13
3.3.2.	Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3) .....	14
3.3.3.	Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3) .....	14
3.3.4.	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2).....	15
3.4.	Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3) .....	15
4.	Financement des investissements .....	16
4.1.	Branchements en plomb .....	16
4.2.	Montants financiers .....	16
4.3.	État de la dette du service.....	16
4.4.	Amortissements .....	17
4.5.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service.....	17
4.6.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice .....	17
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	18
5.1.	Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité (P109.0).....	18
5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT) .....	18
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs.....	19

# 1. Caractérisation technique du service

## 1.1. Présentation du territoire desservi



Le service est géré au niveau  communal  
 intercommunal

• Nom de la collectivité : Commune de CHATEAU-GAILLARD (01500)

• Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Commune

• Compétences liées au service :

	Oui	Non
Production	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Protection du point de prélèvement <sup>(1)</sup>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Traitement <sup>(1)</sup>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transfert	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Stockage <sup>(1)</sup>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Distribution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

(1) A compléter

• Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : L'ensemble du territoire de la commune de CHATEAU-GAILLARD

• Existence d'une CCSPL    Oui     Non

• Existence d'un schéma de distribution     Oui, date d'approbation\* : .....     Non

• Existence d'un règlement de service     Oui, date d'approbation\* : .....     Non

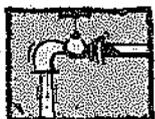
## 1.2. Mode de gestion du service



Le service est exploité en  régie  
 régie avec prestataire de service  
 régie intéressée-gérance  
 délégation de service public : affermage  
 délégation de service public : concession

\* Approbation en assemblée délibérante

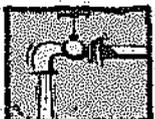
### 1.3. Estimation de la population desservie (D101.1)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert 2 287 habitants au 31/12/2023 (2 253 au 31/12/2022).

### 1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert 1 168 abonnés au 31/12/2023 (1 165 au 31/12/2022).

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2022	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2023	Nombre d'abonnés Non domestiques au 31/12/2023	Nombre total d'abonnés au 31/12/2023	Variation en %
CHATEAU-GAILLARD					
Total	1 165	1 108	60	1 168	+ 0,26 %

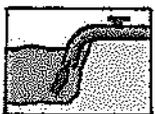
La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 73.00 abonnés/km au 31/12/2023 (72.81 abonnés/km au 31/12/2022).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 1.96 habitants/abonné au 31/12/2023 (1.93 habitants/abonné au 31/12/2022).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 91.57 m<sup>3</sup>/abonné au 31/12/2023. (107.82 m<sup>3</sup>/abonné au 31/12/2022).

### 1.5. Eaux brutes

#### 1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau



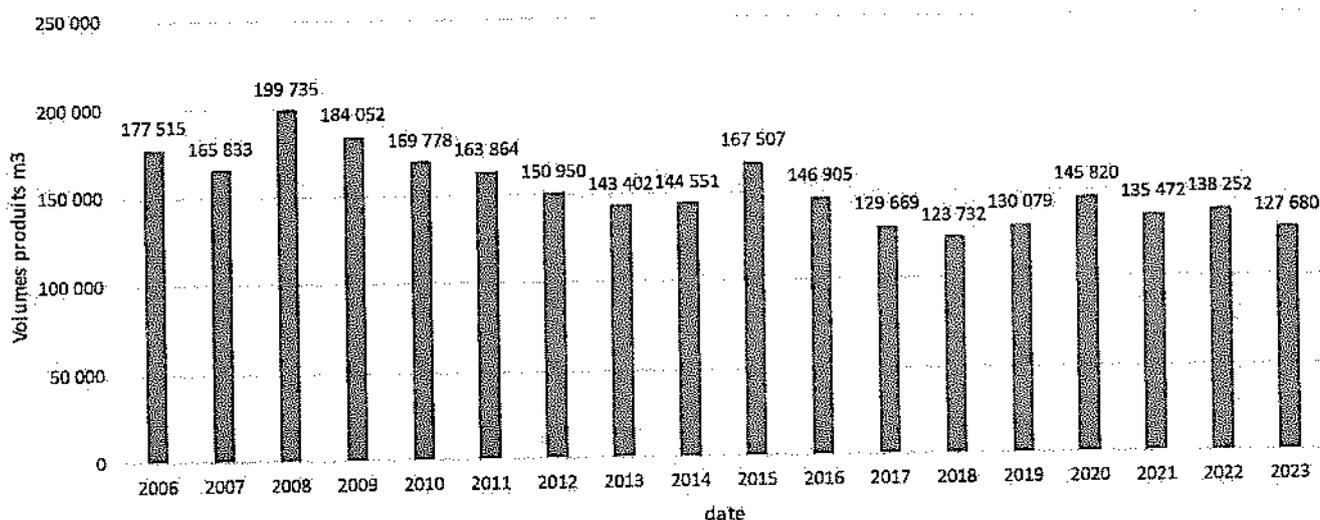
Le service public d'eau potable prélève 127 680 m<sup>3</sup> pour l'exercice 2023 (138 252 pour l'exercice 2022).

Ressource et implantation	Nature de la ressource	Débits nominaux (1)	Volume prélevé durant l'exercice 2022 en m <sup>3</sup>	Volume prélevé durant l'exercice 2023 en m <sup>3</sup>	Variation en %
Puits du Bois des Vernes	Captage		138 252	127 680	- 7.65 %
<b>Total</b>			<b>138 252</b>	<b>127 680</b>	<b>- 7.65 %</b>

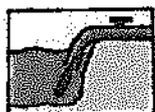
(1) débits et durée de prélèvement autorisés par l'arrêté de DUP (préciser les unités). Si la ressource ne nécessite pas de traitement, le volume prélevé peut être égal au volume produit)

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : 100%.

Comparatif production annuelle (en m<sup>3</sup>)



### 1.5.2. Achats d'eaux brutes

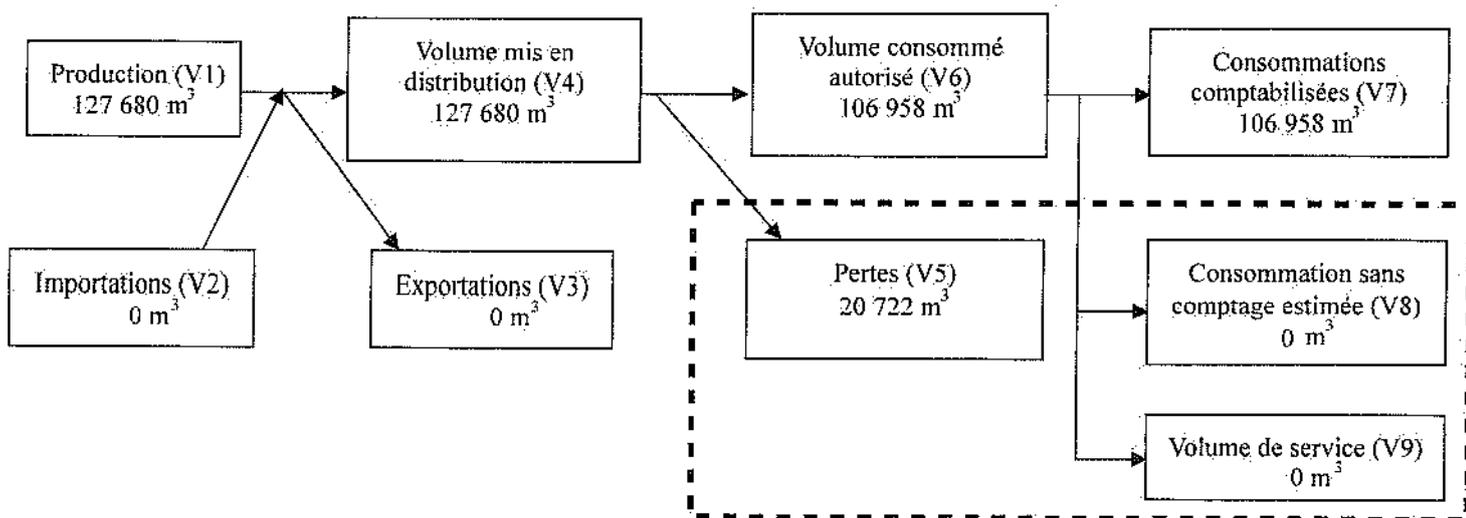


Si le service achète des eaux brutes qu'il traite lui-même :

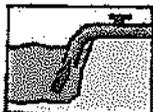
Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2022 en m <sup>3</sup>	Volume acheté durant l'exercice 2023 en m <sup>3</sup>	Observations
Interconnexion St Maurice de Rézens	0	0	
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	

## 1.6. Eaux traitées

### 1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2011



### 1.6.2. Production



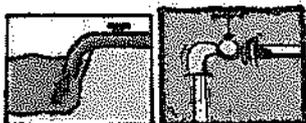
Le service a 1 station de traitement.

Nom de la station de traitement	Type de traitement (cf. annexe)
Chloration – Réservoir de Château-Gaillard	Désinfection au chlore gazeux.

Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

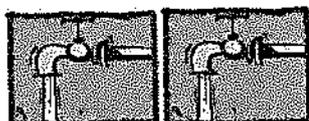
Ressource	Volume produit durant l'exercice 2022 en m³	Volume produit durant l'exercice 2023 en m³	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2023
Puits du Bois des Vernes	138 252	127 680	- 7.65 %	60
<b>Total du volume produit (V1)</b>	<b>138 252</b>	<b>127 680</b>	<b>- 7.65 %</b>	<b>60</b>

### 1.6.3. Achats d'eaux traitées



Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2022 en m <sup>3</sup>	Volume acheté durant l'exercice 2023 en m <sup>3</sup>	Variation des volumes achetés en %	Indice de protection de la ressource exercice 2023
<b>Total d'eaux traitées achetées (V2)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>___%</b>	<b>60</b>

### 1.6.4. Volumes vendus au cours de l'exercice

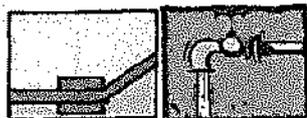


Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2022 en m <sup>3</sup>	Volumes vendus durant l'exercice 2023 en m <sup>3</sup>	Variation en %
Abonnés domestiques <sup>(1)</sup>	119 384	100 596	- 15,7 %
Abonnés non domestiques	6 228	6 362	+ 2.15 %
<b>Total vendu aux abonnés (V7)</b>	<b>125 612</b>	<b>106 958</b>	<b>- 14.9 %</b>
Service de <sup>(2)</sup>			
Service de <sup>(2)</sup>			
<b>Total vendu à d'autres services (V3)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>___ %</b>

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

(2) Dans le cas où la collectivité vend de l'eau traitée à d'autres services d'eau potable.

### 1.6.5. Autres volumes



	Exercice 2022 en m <sup>3</sup> /an	Exercice 2023 en m <sup>3</sup> /an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	0	0	___%
Volume de service (V9)	0	0	___%

### 1.6.6. Volume consommé autorisé



	Exercice 2022 en m <sup>3</sup> /an	Exercice 2023 en m <sup>3</sup> /an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	125 612	106 958	- 14,9 %

### 1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)



Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 16,0 kilomètres au 31/12/2023 (16,0 km au 31/12/2022).

## 2. Tarification de l'eau et recettes du service

### 2.1. Modalités de tarification



La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2022 et 01/01/2023 sont les suivants :

Frais d'accès au service :	0,00 € au 01/01/2022
	0,00 € au 01/01/2023

La grille tarifaire n'a pas été modifiée entre 2022 et 2023.

Tarifs	Au 01/01/2023	Au 01/01/2024
<b>Part de la collectivité</b>		
Part fixe (€ HT/an)		
Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	20 €	20 €
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )		
Prix au m <sup>3</sup>	1,30 €/m <sup>3</sup>	1,30 €/m <sup>3</sup>
Autre : _____	___ e	___ e

Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA <sup>(2)</sup>	_____ %	_____ %
Redevances			
	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0.0683 €/m <sup>3</sup>	0.0683 €/m <sup>3</sup>
	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,28 €/m <sup>3</sup>	0,28 €/m <sup>3</sup>
	VNF Prélèvement	_____ €/m <sup>3</sup>	_____ €/m <sup>3</sup>
	Autre: _____	_____ €/m <sup>3</sup>	_____ €/m <sup>3</sup>

(1) Rajouter autant de lignes que d'abonnements

(2) L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

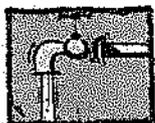
Délibération du 09/07/2009 effective à compter du 01/11/2009 fixant les tarifs du service d'eau potable

Délibération du \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_ effective à compter du \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_ fixant les frais d'accès au service

Délibération du \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_ effective à compter du \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_ fixant ...

Délibération du \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_ effective à compter du \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_ fixant ...

## 2.2. Facture d'eau type (D102.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2022 et au 01/01/2023 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m<sup>3</sup>/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2023 en €	Au 01/01/2024 en €	Variation en %
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe annuelle	20.00	20.00	_____ %
Part proportionnelle	156.00	156.00	_____ %
Montant HT de la facture de 120 m <sup>3</sup> revenant à la collectivité	176.00	176.00	_____ %
<b>Part du délégataire (en cas de délégation de service public)</b>			
Part fixe annuelle	_____	_____	_____ %
Part proportionnelle	_____	_____	_____ %
Montant HT de la facture de 120 m <sup>3</sup> revenant au délégataire	_____	_____	_____ %



## 2.3. Recettes



### Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2022 en €	Exercice 2023 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers	163 224 €	156 222 €	- 4.3 %
<i>dont abonnements</i>	16 878 €	17 176 €	+ 1.8 %
Recette de vente d'eau en gros			
Recette d'exportation d'eau brute			
Régularisations des ventes d'eau (+/-)			
Total recettes de vente d'eau	163 224 €	156 222 €	- 4.3 %
Recettes liées aux travaux			
Contribution exceptionnelle du budget général			
Autres recettes (préciser)			
Total autres recettes			
<b>Total des recettes</b>	<b>163 224 €</b>	<b>156 222 €</b>	<b>- 4.3 %</b>

**Recettes globales :** Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2023 : 156 222 € (163 224 € € au 31/12/2022).

### 3. Indicateurs de performance

#### 3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)



Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2022	Nombre de prélèvements non conformes exercice 2022	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2023	Nombre de prélèvements non conformes exercice 2023
Microbiologie	10	1	12	0
Paramètres physico-chimiques	10	0	13	0

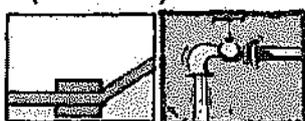
Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} \times 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m<sup>3</sup>/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2022	Taux de conformité exercice 2023
Microbiologie (P101.1)	90 %	100 %
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	100 %	100 %

#### 3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2)



Cet indice permet d'évaluer le niveau de connaissance du réseau d'eau potable et du suivi de son évolution. La note 20 est atteinte en ayant un plan couvrant au moins 95% du réseau mis à jour au moins une fois par an. Si ces 20 premiers points sont obtenus, d'autres points sont attribués en fonction des informations reportées sur les plans ou des procédures de suivi mises en place. La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 100, avec le barème suivant :

		Exercice 2022	Exercice 2023
0	pas de plan du réseau ou plans couvrant moins de 95 % du linéaire estimé		
10	existence d'un plan du réseau couvrant au moins 95 % du linéaire estimé du réseau de desserte	Oui	Oui
+ 10	mise à jour du plan au moins annuelle	Oui	Oui
Les 20 points ci-dessus doivent être obtenus avant que le service puisse bénéficier des points supplémentaires suivants :			
+ 10	informations structurées complètes sur chaque tronçon (diamètre, matériau)	95 %	95 %
+ 10	connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations	95 %	95 %
+ 10	localisation et description des ouvrages annexes (vannes, ventouses, compteurs...) et des servitudes	Oui	Oui
+ 10	localisation des branchements sur la base du plan cadastral	---	---
+ 10	localisation et identification des interventions (réparations, purges, travaux de renouvellement)	Oui	Oui
+ 10	existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des branchements	---	---
+ 10	existence d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé et estimatif sur 3 ans)	---	---
+ 10	mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations	---	---
Les grands ouvrages — réservoir, stations de traitement, pompages, ... — ne sont pas pris en compte pour le calcul de cet indice.			

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service pour l'année 2023 est 75/120 (75/120 en 2022).

### 3.3. Indicateurs de performance du réseau

#### 3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)



Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

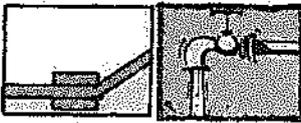
$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu sur volume mis en distribution vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_2}{V_4}$$

	Exercice 2022	Exercice 2023
Rendement du réseau en %	90.9	83.8
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement)	21.51	18.31
Volume vendu sur volume mis en distribution en % (ex. rendement primaire)	90.9	83.8

### 3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2023, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 3.5 m<sup>3</sup>/j/km (2.2 en 2022).

### 3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_2 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2023, l'indice linéaire des pertes est de 3.5 m<sup>3</sup> /j/km (2.2 m<sup>3</sup>/j/km en 2022).

3

### 3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)



Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

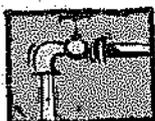
Exercice	2019	2020	2021	2022	2023
Linéaire renouvelé en km	-	-	-	-	0

Au cours des 5 dernières années, 2.5 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2023, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 0.0% (0.0 % en 2022).

### 3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)



La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 0% Aucune action de protection
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% Dossier déposé en préfecture
- 60%** **Arrêté préfectoral**
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
- 100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2023, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 60% (60 % en 2022).

## 4. Financement des investissements

### 4.1. Branchements en plomb



La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25/12/2013, cette teneur ne devra plus excéder 10 µg/l. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

Branchements	Exercice 2022	Exercice 2023
Nombre total des branchements	1 032	1 035
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année	0	0
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	0	0
% de branchement en plomb modifiés ou supprimés/nombre total de branchements	0 %	0 %
% de branchements en plomb restants/nombre total de branchements	0 %	0 %

### 4.2. Montants financiers



	Exercice 2022	Exercice 2023
Montants financier HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	0 €	2 106 €
Montants des subventions en €	48 958 €	0 €
Montants des contributions du budget générales en €	0 €	0 €

### 4.3. État de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre 2023 fait apparaître les valeurs suivantes :

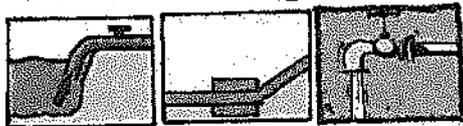
		Exercice 2022	Exercice 2023
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		559 692 €	550 327 €
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	16 805 €	17 490 €
	en intérêts	23 705 €	23 020 €

#### 4.4. Amortissements



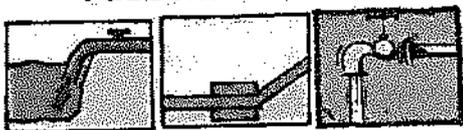
Pour l'année 2023, la dotation aux amortissements a été de **102 643 €** (102 614 € en 2022).

#### 4.5. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service



Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €
Interconnexions de réseau d'eau potable	600 926 €	600 926 €

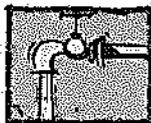
#### 4.6. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice



Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €
Sans objet		

## 5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

### 5.1. Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité (P109.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créances à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2023, le service a reçu 2 demandes d'abandon de créances et en a accordées 2.

584.88 € ont été abandonnés et/ou versés à un fond de solidarité, soit 0.0055 €/m<sup>3</sup> pour l'année 2023 (0.0029 €/m<sup>3</sup> en 2022).

### 5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)



Peuvent être ici listées les opérations mises en places dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	Montant en €
	0 €
	0 €

## 6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2022	Exercice 2023
	<b>Indicateurs descriptifs des services</b>		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	2 253	2 287
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3	1.81	1.82
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	—	—
	<b>Indicateurs de performance</b>		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	90 %	100 %
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	90 %	100 %
P103.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	75/120	75/120
P104.3	Rendement du réseau de distribution	90.9 %	83.8 %
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés	2.2 m3/j/km	3.5 m3/j/km
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau	2.2 m3/j/km	3.5 m3/j/km
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0 %	0 %
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	60 %	60 %
P109.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	0.0029 €/m3 vendu	<b>0.0055 €/m3 vendu</b>

**ANNEXE A MA DELIBERATION N°01/12/2024 du 9 Décembre 2024**

**Le Maire,  
Joël BRUNET**



